

Texte d'orientation du congrès SUD Éducation

76

(30 Mai 2017)

1) Le contexte

La crise économique et sociale s'est aggravée depuis notre dernier Congrès, tout comme la crise écologique, qui demeure, malgré l'accord « en trompe l'œil » dit du « Bourget » lors de la COP 21, réduite à un catalogue de bonnes intentions, insusceptible de lutter efficacement contre les attaques de plus en plus en plus frontales contre une imaginaire écologie « punitive » empêchant tout développement économique.

L'offensive du capital pour accroître ses marges de manœuvre se poursuit à tous niveaux : états-zones géographiques et planétaire.

Le néolibéralisme à l'œuvre continue d'attaquer le pouvoir d'achat, rogner sur les quelques droits démocratiques, d'amoindrir les protections des salarié-e-s et d'amoindrir les protections des consommateurs-trices, (le plus fréquemment par le biais d'institutions dont les décisions ne sont pas soumises à l'appréciation populaire).

Les inégalités se creusent, des pans entiers de la population sont rejetés dans la pauvreté et la précarité.

En France, durant son quinquennat, le gouvernement de gauche néolibérale décomplexée a capitulé sans combattre devant le diktat des marchés financiers, « L'ennemi » de la finance s'étant immédiatement transformé en son fidèle soutien, s'évertuant à empêcher l'entrée en vigueur d'une proposition de taxation des transactions financières (TTF) même limitée et pourtant approuvée par la commission européenne le 14 février 2013.

Sa ligne directrice : l'imposition d'une austérité généralisée renforcée par le pacte budgétaire européen entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, que François Hollande avait pourtant promis de renégocier.

Le patronat, les financiers et les gouvernements à leur service, grâce à la participation de plus en plus avérée des syndicats adeptes « du dialogue social » ont fait passer de nombreuses décisions lourdes de conséquences pour la déconstruction accélérée des acquis sociaux :

Des cadeaux au patronat...

Le Pacte de compétitivité fut un premier cadeau de 20 milliards d'euros aux entreprises complété par un autre cadeau en argent public de 50 milliards d'euros, alors que l'allègement des cotisations sociales (appelées à dessein « charges » sociales par le patronat) n'a créé quasiment aucun emploi toutes ces dernières décennies, l'argent n'étant pas utilisé en investissement, mais pour enrichir un peu

plus les actionnaires.

La lutte contre la fraude fiscale estimée entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année est oubliée. Elle n'a rien à craindre véritablement des lois cosmétiques des 26 juillet 2013 (dite « Sapin I ») et 9 décembre 2016 (dite « Sapin II ») censées s'y attaquer.

Des attaques continues contre les services publics.

Elles permettent, au nom de la dette, de réduire la masse salariale des personnels qui servent l'Etat mais surtout elles correspondent à une volonté politique d'affaiblir les moyens de contrôle et donc de protection des salarié-e-s, des consommateurs-trices. Elles favorisent la privatisation totale ou partielle des services publics. La Poste a été privatisée. L'inspection du travail, dernier rempart pour les salarié-e-s, est attaquée et mise à mal, les collectivités territoriales sont affaiblies par le jeu de baisses drastiques de leurs dotations versées par l'Etat, notamment pour les communes et les départements, dont l'objectif est d'en réduire considérablement le nombre pour les premières, de tout simplement les supprimer pour les seconds, au profit d'intercommunalités et régions toujours plus imposantes.

Les lois des 27 janvier 2014 relative à la réorganisation des compétences exercées par les collectivités territoriales ((dite loi « MAPTAM »), 16 janvier 2015 ramenant le nombre de région de 20 à 13, et du 28 février 2017 transférant de nombreuses compétences de l'Etat vers la ville de Paris aujourd'hui fusionnée avec le département du même nom tout en permettant la création de nouvelles métropoles, illustrent parfaitement ce phénomène de concentration.

C'est la même logique qui préside à la fusion au sein d'une centaine d'établissements de 1200 à 1300 hôpitaux imposée par loi dite « Santé » du 26 janvier 2016.

Les conséquences sont connues : nouveau creusement des inégalités territoriales en matière d'accès aux services publics et à la santé et au soin au détriment des plus précarisés, doublé d'une « casse sociale » sans précédent.

Encore des attaques contre les salariés...

Après l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé en 2013 et de nouveaux reculs en matière de retraite avec un nouvel allongement de la durée de cotisation, les lois dites « Macron », Rebsamen et « Travail » ont asséné de nouveaux coups très durs contre les droits des salariés, accroissant encore la précarisation et de flexibilisation du salariat, dans les cas des lois « Macron » et « Travail », malgré l'absence de majorité au Parlement conduisant au passage en force à grands renforts de « 49.3 ».

Répression et souffrance au travail

La répression syndicale s'est encore intensifiée comme l'a mis en évidence à la fois les nombreuses violences policières durant la mobilisation contre la loi « Travail » mais aussi les condamnations par les tribunaux des salariés d'Air France (l'affaire de la « chemise arrachée »), de l'inspectrice du travail et du lanceur d'alerte de l'entreprise Téfal, les « six de Haguenau », les Goodyear et tant d'autres..

La souffrance au travail fait toujours autant de ravages, comme les récents suicides dans l'Hospitalière sont encore venus nous le rappeler de manière la plus visible.

Ces trois dernières années, le Code du travail, les statut de la Fonction Publique et la protection sociale sont demeurés les cibles du gouvernement PS/MEDEF.

Les syndicats d'accompagnement ont contribué à la réussite des attaques dans ces domaines.

Dans ce contexte de crise financière et économique, de licenciements et de gel des salaires, la tentation du repli individualiste et protectionniste est le réflexe de peur et de stigmatisation de « l'autre » encouragé par une extrême droite revigorée.

Sans sortir de son rôle d'organisation syndicale, notre Union Départementale ne peut pas laisser faire et dire ceux et celles qui de surcroît nous attaquent et voudraient nous voir disparaître. Pour cela, notre UD devra continuer à participer à toutes les actions qui permettront de démentir l'imposture de l'extrême droite qui cherche à se présenter comme la défenseur du monde ouvrier.

Notre adhésion à VISA avec la volonté de créer une déclinaison départementale en 2017 en est la dernière traduction.

2) Des résistances, mais toujours pas de victoire d'ampleur : notre incapacité à obtenir le retrait de la loi « Travail »

Malgré un rejet largement majoritaire parmi la population, l'affrontement mené pendant plusieurs mois contre ce funeste projet a échoué à en empêcher la promulgation et l'entrée en vigueur.

Si le soutien apporté par CFTC, CFDT et UNSA après quelques minuscules concessions, a sans doute pesé dans la « balance », il n'en est pas la cause principale, d'autant moins que nous n'avions pas à nous soucier de faire le « grand écart » pour maintenir un consensus « mou » pour maintenir une unité paralysante.

Encore une fois, malgré une réelle mobilisation, nous n'avons pas été capables de convaincre globalement les salarié-e-s de se mettre en mouvement pour remporter la victoire.

Plus généralement, alors que la fonction publique continuait elle aussi de subir de très violentes attaques, nous avons échoué, malgré nos efforts certains, à construire la convergence privé/public indispensable au renforcement du rapport de force.

Par conséquent, la question de la stratégie revendicative à mettre en place demeure plus que jamais en débat.

Nous devons fournir plus d'explications aux usagers et citoyens : expliquer en quoi, ce que l'on défend ou ce contre quoi on lutte, a des conséquences non seulement pour les travailleurs directement impactés mais également et surtout sur l'ensemble des usagers et citoyens, et sur le modèle de société dans laquelle nous souhaitons vivre.

Notre capacité à construire la convergence de nos différentes luttes demeure tout aussi brûlante comme la question des modes de mobilisation à mettre en place (par exemple, sur les types et formes de grèves...), les 3 dernières années n'ayant pas permis d'avancées significatives en la matière..

Les 3 prochaines doivent vraiment donner l'occasion d'approfondir ce débat en tentant d'y apporter des premières réponses concrètes.

Le congrès mandate le conseil départemental pour qu'il décide des initiatives sur le sujet.

Pour autant, la mobilisation contre la loi « Travail » a eu aussi des côtés positifs. Elle a de nouveau montré que des résistances importantes demeurent contre le rouleau compresseur néolibéral.

Elle a aussi permis d'affirmer encore plus la place de Solidaires dans le « paysage », les « beaux » cortèges lors de la mobilisation contre la loi « Travail » en étant sans doute l'illustration la plus visible, particulièrement vis à vis de la jeunesse (Nuit debout).

3) Activités locales.

L'activité interprofessionnelle ne peut s'exercer pleinement sans la participation et l'implication des syndicats. Or ceux-ci, pour différentes raisons, sont bien souvent accaparés par leur propre fonctionnement, leur développement.

Notre fonctionnement s'est amélioré, avec une nouvelle avancée depuis le 1^{er} janvier 2017 : une permanence quasi-quotidienne est assurée au local Rue de la Savonnerie, notre nouveau local depuis le 1^{er} janvier 2016, avec un bureau mensuel régulier les préparant.

Il nous faut donc persévérer dans ce domaine en insistant sur la nécessité de faire émerger de nouveaux camarades pour intégrer le bureau.

La participation de syndicats aux conseils départementaux est fluctuante, restant toujours composée quasiment exclusivement de Rouennais, même si fort heureusement, nous avons eu la participation de représentants de l'UL du Havre lors des derniers.

La coordination avec les unions locales (UL) de Dieppe et du Havre devra franchir une étape qualitative, condition incontournable pour renforcer notre développement. Elle passe aussi par la création de l'UL de Rouen.

En matière de commissions, seule celle consacrée à la formation a toujours une activité régulière et riche.

C'est un point très positif et il convient de poursuivre nos efforts en la matière, la formation syndicale étant un instrument essentiel pour le développement de Solidaires.

Autre point positif, Solidaires a assuré une présence régulière aux différentes

intersyndicales au Havre et à Rouen et même été à l'initiative d'une mobilisation unitaire contre la réforme territoriale le 25 juin 2015 à Rouen à l'occasion du Congrès de l'association des régions de France (ARF)

Concernant le Conseil environnemental social environnemental régional (CESER), notre représentant Daniel Marie va stopper cette activité qu'il a exercée esseulé, malgré ses sollicitations. Un appel a été lancé pour pourvoir à son remplacement.

Solidaires est aussi représentée dans la section régionale interministérielle d'action sociale au niveau de la fonction publique de l'Etat (SRIAS), chargée de décider de l'utilisation des fonds dédiés en direction des agents de ce versant de la fonction publique.

Nous avons assuré une participation régulière aux comités nationaux de Solidaires, qui devra être maintenue.

Enfin, nous avons continué à participer à la vie de Solidaires Haute-Normandie, et préparé activement la création prochaine de Solidaires Normandie, le regroupement des UD des 5 départements de la nouvelle région normande.

Nous continuons de participer à plusieurs collectifs locaux :

- CCDA, collectif contre la dette et l'austérité
- Stop TAFTA
- Collectif Pour des transports publics gratuits.
- CDLF
- Collectif retraite
- collectifs droits des femmes
- collectif Notre Santé En Danger Rouen.
- Collectif pour une paix juste et durable en Palestine
- Collectif de soutien aux luttes des peuples des kurdistans
- Collectif de soutien au peuple Syrien

Fin décembre 2016/début janvier 2017, se sont déroulées les élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE), qui ont vu l'UNSA être la seule organisation à progresser (nettement), tous les autres reculant (Solidaires passant de 4,75 % à 3,5 %).

Ce résultat, dans un contexte de participation très faible et en baisse de 3 points par rapport à 2012 est difficile à analyser.

Il ne devrait pas y avoir d'impact sur la représentativité de Solidaires dans le secteur privé malgré notre résultat en baisse.

Concernant l'implication de Solidaires 76 dans la campagne, il a été important au Havre, beaucoup moins à Rouen et à Dieppe.

Fin 2014, s'étaient déjà déroulées les élections professionnelles nationales dans les 3 versants de la fonction publique qui avaient permis de renforcer notre implantation locale avec l'élection de représentants de Solidaires dans des collectivités territoriales (comme par exemple la ville de Rouen)

Localement, nous devons également nous réjouir de la réussite de nos

syndicats aux élections à l'Opéra de Rouen et Acticall où nous avons obtenus des élu.es et créé des sections syndicales.

Dans ce cadre, les élections professionnelles dans les 3 versants de la fonction publique le 6 décembre 2018 doivent constituer pour Solidaires 76, une nouvelle occasion d'élargir notre audience électorale.

Pour autant, notre syndicalisme n'est pas un syndicalisme de représentation, il suppose l'organisation des salarié-e-s sur leur lieu de travail pour mener la lutte au quotidien, la plus efficace dans le temps. L'amélioration de notre fonctionnement doit nous permettre d'améliorer très sensiblement leur accueil, et par voie de conséquence, de favoriser leur syndicalisation, un objectif plus que jamais prioritaire.

De ce point de vue, la création en 2016 de Sud Solidaires Précaires est un instrument essentiel pour atteindre les salariés les plus éloignés du syndicalisme : les précaires et les chômeurs.

LES ARCHÉOLOGUES DU FUTUR

